

Introduction

Le « social » n'a pas bonne presse. Il est relégué dans les colonnes des journaux et les journalistes qui en ont la charge sont traditionnellement placés au bas de la hiérarchie journalistique. Le social est, comme l'analyse Alain Supiot, l'un des rares auteurs à avoir abordé l'étude de cette catégorie dans la presse, un thème « bas de gamme ¹ » et les journalistes sociaux seraient, comme le signalait l'un d'entre eux interrogé au début de cette enquête ², des « ringards ». Pourtant, à l'occasion de certains événements, le social semble reprendre sa place à la une des journaux. Ce fut le cas, lors du mouvement social de novembre-décembre 1995. À cette occasion ce fut non seulement les journalistes sociaux qui furent mobilisés autour de l'événement mais l'ensemble des rédactions. Le rapport de force entre journalistes sociaux et journalistes politiques sembla ainsi, pour un temps, inversé ³.

C'est là l'un des paradoxes de cette catégorie ⁴ qui se manifeste non seulement dans l'espace journalistique mais dans d'autres espaces du débat public. D'un côté les « élèves » sortant dans les premières places de l'ENA ne choisissent pas en principe les ministères sociaux ; de l'autre le social devient l'un des enjeux principal de la campagne présidentielle comme on l'a vu en 1995 avec la mise en avant par le candidat Jacques Chirac du thème de la « fracture sociale ». L'analyse du social comme catégorie de débat public ne se satisfait donc pas d'une simple analyse en terme de domination ou de relégation. Les mécanismes qui le font advenir comme catégorie pertinente de description de la réalité sont plus complexes qu'une simple analyse en terme d'homologie qui consisterait à considérer que la place des questions sociales dans l'espace public reflètent de manière mécanique la position de ceux qui s'y intéressent et ont un intérêt à son existence.

Le paradoxe du social est particulièrement visible lorsqu'on observe la prise en charge de cette catégorie dans les médias. Le social structure en effet l'espace

1. Alain Supiot, « Le journalisme social », Alain Supiot et Pierre Cam (dir.), *Les dédales du droit social*, Paris, PFNSP, 1986.

2. Ce travail est le résultat remanié d'une thèse de science politique soutenue à l'université Paris I en janvier 1996 sous la direction de Michel Offerlé et intitulée : *La construction journalistique d'une catégorie du débat public. Spécialisation journalistique et mise en forme du social*.

3. Voir sur ce point notre article sur le traitement journalistique du mouvement social de décembre, « Crise sociale et crise dans le journalisme. Le traitement journalistique du mouvement de novembre-décembre 1995 », in Claude Leneveu et Michel Vakaloulis, *Faire mouvement, novembre-décembre 1995*, Paris, PUF, 1998.

4. Sur le paradoxe du statut des questions sociales, on se reportera à l'introduction de l'ouvrage dirigé par Daniel Gaxie, *Le social transfiguré. Sur la représentation politique des questions « sociales »*, Paris, PUF/CURAPP, 1990.

journalistique comme d'autres catégories d'appréciation de la réalité que sont par exemple, le politique, l'économique, ou l'international. Les rédactions s'organisent ainsi en services, autour de ces catégories qui fondent une division du travail journalistique. Les journaux classent certains événements comme relevant de différentes rubriques – dont la rubrique sociale – qui guident le regard que tout à chacun porte sur l'information. Des journalistes se regroupent dans des associations professionnelles fondées sur la défense de tels ou tels domaines d'information. On trouve ainsi, à côté de l'Association des journalistes agricoles, des journalistes sportifs, des journalistes de l'habitat, de l'information médicale, ou de l'Association des journalistes économiques et financiers, une association de journalistes de l'information sociale. Pourtant le social serait une matière marginale, stigmatisée dans les rédactions et dans l'espace journalistique. Qu'une grève prenne de l'importance et elle échappe aux journalistes sociaux. Que le chômage devienne un enjeu, et ce sont les journalistes économiques qui s'en emparent. Reste la presse spécialisée ou militante d'où il est difficile de « s'échapper » pour devenir « un vrai journaliste » et poursuivre une carrière « honorable » dans les médias.

Se spécialiser sur le social, comme d'autres se spécialisent sur la culture, le sport ou la politique renverrait à une position dominée dans le champ journalistique. Ce propos simplifié mérite qu'on s'y arrête et implique de resituer plus précisément et dans une perspective socio-historique, la place des journalistes sociaux dans l'espace journalistique. Il s'agit plus précisément encore d'analyser le processus de spécialisation – sur les questions sociales – dans le cadre plus large d'un processus de professionnalisation afin de rendre compte non seulement des mécanismes qui font advenir le social comme une catégorie à part entière de l'entendement journalistique, mais au-delà, de définir le contenu et les contours de cette catégorie en usage dans cet espace.

C'est, en effet, au début du xx^e siècle que des agents investissent tout à la fois la lutte pour la reconnaissance professionnelle des journalistes et celle plus spécifique d'une défense du social comme catégorie légitime d'intervention journalistique. De fait, le social ne sera reconnu dans l'espace journalistique en train de se faire que si les agents qui s'en emparent participent dans le même temps au processus de professionnalisation. Défendre une spécialité professionnelle n'est possible que si l'on est admis et reconnu comme membre à part entière de la profession. Les journalistes intéressés aux questions sociales mèneront ainsi une double lutte : celle pour la reconnaissance et l'autonomie de leur rubrique, et celle pour la définition du journaliste professionnel⁵. Ceux qui en 1905 créent une des premières associations professionnelles « généralistes » – le Syndicat général des journalistes professionnels – se placent sur ce double terrain. Militant de

5. La perspective interactionniste des professions telle qu'elle est notamment développée par Strauss permet de mettre en évidence l'importance des spécialités professionnelles – les segments – dans le processus de professionnalisation. Voir sur ce point, Anselm Strauss et Rue Bucher, « La dynamique des professions », *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionniste*, textes réunis par Isabelle Baszanger, Paris, L'Harmattan, 1992.

la cause professionnelle, ils entendent aussi promouvoir la cause du « social » comme catégorie pertinente d'intervention journalistique. À une époque où le journaliste est « forcément » engagé⁶, les membres du Syndicat des journalistes professionnels se placent résolument – symboliquement et objectivement – du côté du mouvement ouvrier. Ils entendent faire de leur défense du mouvement social un des principes de l'excellence journalistique. Depuis leur engagement politique dans des organisations que l'on situe traditionnellement à gauche de l'échiquier politique (partis politiques, syndicats), ils cherchent ainsi à imposer des valeurs professionnelles conformes à leur militantisme et renvoyant à leur position dans l'espace social et professionnel. À l'instar de certains dirigeants du mouvement ouvrier analysés par Bernard Pudal⁷, l'engagement professionnel dans le journalisme apparaît alors comme une solution idéale permettant de concilier ascension sociale et fidélité aux origines ouvrières pour certains et de gérer un relatif déclassement pour d'autres (chapitre 1).

À une époque où le journalisme se construit (encore) autour de sa fonction critique⁸, les journalistes sociaux – malgré l'ambiguïté de leur position professionnelle – investissent cette fonction critique. Le social comme intérêt journalistique devient ainsi de par son potentiel critique un mode d'expression privilégié des normes professionnelles et ce, dans le cadre d'une lutte concurrentielle pour imposer une définition légitime du journaliste professionnel. Le social peut dès lors être considéré comme une catégorie à part entière de la réalité journalistique. La rubrique est reconnue, elle s'inscrit dans les colonnes des principaux journaux du début du siècle. Les questions sociales ainsi investies se déclinent alors autour de la question ouvrière et des luttes qui s'y rapportent. La description de la classe ouvrière, et principalement de ses luttes organisées par les organisations syndicales est l'occasion de mettre en œuvre les principes professionnels en voie de constitution. Le reportage avec ces envoyés spéciaux, la pratique de l'accréditation, mais aussi de manière plus informelle la mise en scène – ou plutôt la mise en page de la pluralité et de « l'objectivité » – sont autant de dispositifs que testeront et tenteront d'imposer ceux ayant en charge au sein des journaux les questions syndicales ou le droit du travail (naissant) (chapitre 2).

L'invention d'une spécialité journalistique s'opère ainsi dans le cadre plus particulier d'organisations de défense des intérêts proprement professionnels. C'est ce cadre historique particulier qui est sans cesse réinvesti par ceux qui, au cours du temps, s'intéressent au social dans l'exercice de leur métier de journaliste. Cette référence mythique au passé constitue le socle de la légitimité des journalistes sociaux et justifie à un moment donné de leur place dans la profession. Ils se présentent et sont présentés grâce à l'organisation créée en 1905 comme les « premiers » défenseurs de la cause professionnelle et ce, malgré la concurrence

6. Thomas Ferenczi, *L'invention du journalisme en France. Naissance de la presse moderne à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1993.

7. Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, PFNSP, 1989.

8. Voir sur ce point Cyril Lemieux, *L'invention de l'objectivité. Éléments pour une sociologie de l'excellence journalistique*, mémoire de DEA de sociologie, EHESS, 1991.

d'autre organisation tel que le Syndicat national des journalistes crée en mars 1918. Cependant, la transformation de la profession rend au fil du temps de plus en plus problématique la place des journalistes sociaux dans l'espace journalistique. Si leur militantisme constitue au début un atout dans un contexte de non-autonomisation du groupe des journalistes (notamment par rapport à l'espace politique), la référence au monde ouvrier apparaît après la Seconde Guerre mondiale comme une ressource dévaluée. Le groupe professionnel se dote dans l'entre-deux-guerres d'un statut légal (la loi du 29 mars 1935), et bien que les frontières tracées autour du groupe restent floues⁹, l'engagement et le militantisme ne sont plus les valeurs dominantes de l'espace professionnel. Dans la seconde partie du xx^e siècle, les journalistes se présentent en effet de moins en moins comme des journalistes engagés que comme des journalistes techniciens. Le groupe des journalistes sociaux n'échappe pas à ces transformations. À la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, ils abandonnent leur affichage militant et cherchent à mettre en scène, notamment dans le cadre de l'association chargée de les représenter, une nouvelle façade plus technicienne et moins engagée. Symboliquement, l'Association des journalistes sociaux (AJIS) prend la suite du Syndicat des journalistes du mouvement social. Ses membres restent pour la plupart des militants mais ne mettent plus l'accent sur cette dimension de leur biographie pour justifier de leurs compétences journalistiques. Au sein du groupe, de nouveaux rapports de force s'établissent désormais avec l'arrivée en son sein de journalistes plus diplômés et ayant des liens plus lâches avec les organisations syndicales. Les années quatre-vingt voient l'achèvement de ce processus. Les journalistes sociaux semblent être devenus des journalistes comme les autres. De plus en plus diplômés, faisant de moins en moins référence à un quelconque engagement, ils peuvent se consacrer au social sans exclure la possibilité de se tourner vers d'autres spécialités. C'est désormais depuis une compétence proprement journalistique qu'ils justifient leur place dans l'espace journalistique et du même coup l'intérêt du social dans les colonnes des journaux qui les emploient. Ce n'est donc plus parce qu'ils ont des « copains » (*sic*) à la CGT ou un père ouvrier qu'ils sont à même de développer un discours sur le social, mais plutôt parce que des études et des diplômes, des lectures ou parfois même des expériences professionnelles antérieures leur ont permis d'acquérir des connaissances techniques qu'ils sont susceptibles de vulgariser pour un large public (chapitre 3).

La lutte n'est donc plus véritablement une lutte pour la reconnaissance de la rubrique et de la spécialité mais une lutte concurrentielle pour l'élargissement des frontières de cette catégorie qui permet du même coup de renforcer leur position dans l'espace professionnel et dans leur rédaction. Le travail symbolique opéré au sein de l'AJIS sur l'identité des journalistes sociaux se prolonge donc par un travail tout autant symbolique sur l'information sociale elle-même. Il s'agit ainsi, à une période charnière de l'histoire du groupe, de faire de l'infor-

9. Denis Ruellan, *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble, PUG, 1993.

mation sociale un domaine légitime d'intervention journalistique : l'information sociale doit être reconnue et elle doit l'être au-delà même de l'espace journalistique. Ainsi, l'AJIS apparaît comme une entreprise de mobilisation autour de l'importance de ce domaine information. Cette mobilisation de l'AJIS rencontrera les intérêts d'autres acteurs pour qui, à la même époque, l'information sociale se constitue comme intérêt digne d'être défendu. C'est en effet, à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, qu'au sein des organisations syndicales ou dans les institutions publiques se mettent en place des services de communication autonomes chargés de faciliter les relations avec les journalistes tout en formatant, dans le contexte de mai 68, le discours de l'organisation. Cette mise en place correspond aussi à l'arrivée au sein de ces institutions de nouveaux entrants dotés de ressources leur permettant d'inscrire l'action syndicale, politique ou administrative dans ce nouveau registre qu'est la communication. Dans ce cadre, l'information sociale se définit principalement autour de sa dimension pédagogique et de sa relation à l'intérêt général dans le cadre d'interaction entre journalistes ou « communicateurs » pour qui cette catégorie d'information constitue un enjeu, même si chacun, en fonction de sa propre position, lui donne un sens particulier (chapitre 4).

On assiste en effet, avec la transformation de la structure de l'espace journalistique, à une redéfinition des éléments constitutifs de l'identité des journalistes sociaux. Ce travail de (re)définition du groupe et de l'information qu'il défend doit se comprendre au regard d'éléments tenant à la fois à l'histoire du groupe – on ne peut faire table rase du passé – et aux transformations que connaît à cette époque l'espace journalistique dans son ensemble. D'un côté, le poids de l'histoire et du « mouvement social » sur lequel les journalistes fondaient leur spécificité ne peut être ignoré des acteurs qui à cette époque investissent ou réinvestissent, par le biais de l'association nouvellement créée, l'information sociale. De l'autre, les transformations structurelles du groupe professionnel au sein duquel dominant de nouvelles « valeurs » touchent le sous-groupe des journalistes sociaux qui se trouve modifié tant au niveau des discours tenus en son sein que de sa morphologie et du recrutement de ses membres. Le fonctionnement de l'AJIS constitue donc un observatoire privilégié pour comprendre ce mouvement. L'analyse des propriétés et des parcours professionnels des journalistes « membres fondateurs » de l'association permet de montrer qu'au-delà d'une transformation organisationnelle, l'AJIS est un lieu de rencontre et de compromis entre deux « générations » de journalistes : l'un « ancien et plus traditionnel » réfère au militantisme et à l'engagement, l'autre « moderne » s'appuie sur l'expertise et sur la compétence. La position des spécialistes du social reste aujourd'hui ambivalente dans la profession. Se distinguant « objectivement » peu des autres journalistes professionnels, les journalistes sociaux apparaissent pourtant comme stigmatisés au sein dans la profession. Pour comprendre cette ambiguïté, il faut saisir que ces disqualifications portent moins sur leurs caractéristiques sociales et professionnelles que sur la (mauvaise) « réputation » de leur domaine d'intervention. La dévaluation de l'information sociale reflète ainsi l'ambiguïté de la place his-

toriquement constituée du social dans le débat public, catégorie « sur-investie » mais « dominée » (chapitre 5).

Reste néanmoins à comprendre l'investissement dans une spécialité dévaluée de journalistes dont les trajectoires hétérogènes ne peuvent fonder un intérêt commun pour le social. C'est en ce sens, parce que l'information sociale constitue le fondement de la cohésion du groupe et de son identité professionnelle, que les agents qui s'y agrègent revendiquent le monopole de son traitement dans le champ journalistique et contribuent du même coup à (re)spécifier son contenu. Cependant, il est nécessaire de montrer qu'ils sont dans cette entreprise confrontés, par leur pratique quotidienne, à des définitions concurrentes du social.

L'information sociale telle que la définissent les journalistes, apparaît donc comme le principal élément fondant leur autonomie dans l'espace professionnel. De fait, les modes d'énonciation du social, ses variations et ses transformations conduisent à une remise en cause de la cohésion et de l'existence du groupe ainsi constitué. Cette mise en cause est d'autant plus forte que la définition journalistique du social n'est pas leur monopole mais dépend aussi des relations que ces derniers entretiennent avec leurs pairs et avec leurs sources d'information. Au travers de ce double espace de contraintes et de concurrence que constituent d'une part les principes d'excellence journalistique et d'autre part les définitions produites hors de l'espace journalistique de la catégorie *social*, on peut comprendre comment est rendue possible aujourd'hui la production d'un discours journalistique sur le social. D'un côté, les journalistes sociaux sont amenés à s'appropriier certaines fonctions attribuées – et revendiquées – par les journalistes en général, mais qui trouvent un terrain privilégié d'expression dans le social. Pédagogues et vulgarisateurs, ils mettent leur savoir au service de l'intérêt général. La dimension « pratique » de l'information sociale, la prégnance de la référence au « public » se trouvent ainsi au centre du discours des journalistes sociaux sur leur propre rôle. C'est notamment la dynamique de la concurrence professionnelle qui conduit les journalistes sociaux à sur-investir ces vertus qui à leurs yeux, les distinguent d'autres spécialistes, en particulier des journalistes économiques et même politiques. Rubrique militante au début du siècle, le social est aujourd'hui une matière qui permet d'adopter une posture critique propre aux journalistes professionnels. Cependant, ces facteurs internes sont insuffisants pour appréhender la complexité des mécanismes de production de l'information sociale à l'époque contemporaine. Le discours journalistique est en effet aussi tributaire des définitions alternatives de son domaine d'information. Le social est l'objet de multiples constructions dans des espaces différenciés, mais interdépendants. Le travail des journalistes sociaux « dépend » donc étroitement des contacts (les « sources ») noués hors du champ journalistique. De ce fait, le poids de l'interdépendance est spécialement fort dans la construction journalistique des catégories de perception du monde, d'autant plus que les « sources » tendent aujourd'hui à se professionnaliser (notamment par l'émergence de spécialistes de la « communication »). Dans cette perspective, il est nécessaire de travailler à la fois sur les rhétoriques de distinction engagées par les journalistes sociaux,

mais aussi sur leurs pratiques professionnelles, telles qu'elles peuvent être appréhendées par l'observation participante. Pour comprendre le travail journalistique et ce que celui-ci doit à son inscription dans des espaces d'interdépendance de plus en plus spécialisés (technicisés, c'est-à-dire organisés notamment par les « communicateurs »), il faut observer le « métier » de journaliste dans ses aspects les plus routiniers. Parmi les « sources » dont disposent les journalistes sociaux, et en particulier ceux des médias nationaux, les institutions publiques occupent une place centrale. La « communication » est elle-même devenue une dimension importante de l'action publique. En se plaçant du côté de ces « informateurs » particuliers, on ouvre deux directions de recherche. D'abord, on saisit comment la définition des objets légitimes du journaliste social s'inscrit dans la trame complexe des interactions – coopératives ou concurrentielles – qui résulte de l'interdépendance entre les journalistes et leurs sources. Ensuite, on aborde la spécificité des relations entretenues entre les journalistes et les acteurs politiques et leurs conseillers. On éclaire en ce sens les modalités – et les fondements – d'une intervention journalistique dans le débat public et ses effets sur la construction politique des problèmes sociaux (chapitre 6).